

# ACTION URGENTE

## L'ÉGYPTE CONTINUE D'ARRÊTER LES DÉTRACTEURS DU GOUVERNEMENT

**Le 16 novembre, des membres des forces de sécurité en civil ont arrêté Islam al Refaei, bien connu sur les réseaux sociaux en Égypte. Les autorités égyptiennes ont ordonné son arrestation pour « appartenance à une organisation interdite », accusation forgée de toutes pièces. Le 13 décembre, le service du procureur général de la sûreté de l'État a ordonné le renouvellement de la détention d'Islam al Refaei pour 15 jours supplémentaires, dans l'attente d'une enquête sur son « appartenance à une organisation interdite » et a intégré six autres personnes à l'affaire.**

**Islam al Refaei**, connu sur Twitter sous le pseudo « 5orm » (terme arabe qui signifie « trou »), est très populaire sur les réseaux sociaux égyptiens, et est surtout connu pour ses posts sarcastiques sur la politique, l'art et les médias. Selon sa famille et ses avocats, dans la soirée du 16 novembre, des membres des forces de sécurité en civil ont attiré Islam al Refaei pour une rencontre au centre du Caire sous prétexte de discuter d'un site Internet qu'il aurait conçu. Des policiers l'ont alors emmené au poste d'Abdeen, non loin de l'endroit où il avait rencontré les agents en civil. Son téléphone a été signalé comme éteint après cette rencontre, et ses amis n'ont pas pu le contacter. Le 18 novembre, lorsque ses amis et sa famille se sont rendus au poste de police d'Abdeen pour signaler sa disparition, la police a indiqué ignorer où il se trouvait. Ils n'ont été informés de l'endroit où il se trouvait qu'après qu'un avocat a déclaré l'avoir vu se faire interroger par des agents du service du procureur de la sûreté de l'État, au poste de police d'Abdeen.

Le service du procureur a initialement ordonné son placement en détention pendant 15 jours, dans l'attente d'une enquête sur l'accusation portée à son encontre d'« appartenance à une organisation interdite » (à savoir les Frères musulmans). Selon les avocats d'Islam al Refaei, l'ordonnance de placement en détention se fonde sur des informations de l'Agence de sécurité nationale. Le 13 décembre, le service du procureur général de la sûreté de l'État a ordonné le renouvellement de son ordonnance de détention pour 15 jours supplémentaires. Islam al Refaei est un militant laïc bien connu sur les réseaux sociaux égyptiens et s'est attiré des critiques pour ses publications qui remettent en cause les normes religieuses et culturelles en Égypte.

Le 7 décembre, les forces de sécurité ont arrêté deux journalistes, **Hossam el Swefy** et **Ahmed Abdel Aziz**. Tous deux ont été arrêtés durant une manifestation pacifique organisée devant les locaux du Syndicat des journalistes, dans le centre du Caire, pour protester contre la décision du président américain Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Le procureur a décidé de fusionner dans une seule affaire la procédure intentée contre les deux journalistes et contre al Refaei, y ajoutant la procédure visant quatre autres personnes. Ces quatre personnes ont été arrêtées lors de deux opérations distinctes.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités égyptiennes de libérer immédiatement et sans condition Islam al Refaei, Hossam el Swefy et Ahmed Abdel Aziz, car ils sont incarcérés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique ;
- demandez-leur de veiller à ce que, pendant leur détention, toutes les garanties d'une procédure régulière soient respectées, notamment l'accès à une assistance juridique et le droit de contester la légalité de leur détention ;
- engagez-les à mettre fin à la pratique de la détention provisoire prolongée et arbitraire.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 JANVIER 2018 À :**

Procureur général

Nabil Sadek  
Office of the Public Prosecutor, Dar al-Qada al-Ali, Down Town  
Cairo, Égypte  
Fax : +20225774716

Formule d'appel : *Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur général,*

Président de la République

Abdel Fattah al Sissi  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2391 1441  
Courriel : [p.spokesman@op.gov.eg](mailto:p.spokesman@op.gov.eg)  
Twitter : @AlsisiOfficial

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

**Copies à :**

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains  
Laila Bahaa El Din  
Ministry of Foreign Affairs  
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte  
Fax : +202 2574 9713  
Courriel : [contact.us@mfa.gov.eg](mailto:contact.us@mfa.gov.eg)  
Twitter : @MfaEgypt

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**  
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## L'ÉGYPTE CONTINUE D'ARRÊTER LES DÉTRACTEURS DU GOUVERNEMENT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités égyptiennes arrêtent et poursuivent régulièrement en justice des personnes en raison de leurs publications sur les réseaux sociaux. Entre avril et septembre 2017, elles ont arrêté au moins 240 membres de partis d'opposition et de mouvements politiques de jeunes dans 17 villes, en lien avec les commentaires qu'ils avaient postés critiquant le président égyptien. Un tribunal de Zagazig, dans le nord-est de la capitale égyptienne, a condamné l'étudiant copte Andrew Saleeb, détracteur du gouvernement qui avait publié des commentaires critiquant le président Abdelfatah el Sissi, à cinq ans de prison pour l'accusation fallacieuse de « soutien au terrorisme » - ce qui fait référence dans cette affaire aux Frères musulmans. Le tribunal a statué que les actions d'Andrew Saleeb tombent sous le coup de l'article 28 de la Loi n° 94, qui dispose que « toute personne qui fait ou s'apprête à faire la promotion, directe ou indirecte, de la commission d'un crime [...] que ce soit à l'écrit, à l'oral ou par tout autre moyen [...] sera emprisonnée pendant cinq ans ». Cette décision s'est fondée sur ses posts Facebook et des dépliants retrouvés chez lui, qui appelaient à protester contre la dévaluation récente de la monnaie.

La Loi n° 94/2015, appelée Loi antiterroriste, étend les pouvoirs des forces de sécurité et du service du procureur, leur permettant de maintenir des personnes en détention sans inculpation ni jugement. Au titre des pouvoirs conférés, il est possible de maintenir des personnes en détention provisoire pendant des périodes prolongées dans des circonstances qui vont au-delà de ce qu'autorisent la Constitution égyptienne et le droit international relatif aux droits humains et les normes internationales. La loi actuelle supprime le droit d'un détenu à comparaître promptement devant un juge – un droit qui ne peut pas être limité même en périodes d'urgence – renforçant le risque de détention arbitraire. Résultat, depuis juillet 2013, les autorités égyptiennes ont placé des milliers de personnes en détention provisoire.

Noms : Islam al Refaei (h), Hossam el Swefy (h), Ahmed Abdel Aziz (h) et quatre autres personnes  
Hommes et femmes

Action urgente 277/17, MDE 12/7620/2017, 20 décembre 2017